



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 8764

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées à propos de la crise de la psychiatrie. En raison de l'apparition de nouvelles pathologies dues au contexte de crise sociale, au recul des institutions, au repli sur les valeurs de l'individu, il convient de donner de nouveaux moyens à la psychiatrie afin de mettre en place une prise en charge adaptée. Alors que le nombre de patients psychiatriques traités a augmenté de 32 % entre 1993 et 1999, le nombre de psychiatres passera de 13 200 à l'heure actuelle à 8 000 en 2020. Il désire connaître ses réflexions à ce sujet.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2002, les psychiatres représentaient 13 % de l'ensemble des médecins français et 11,5 % des libéraux. La psychiatrie, dont les effectifs sont passés de 8 418 au 1er janvier 1984 à 13 254 au 1er janvier 2000, soit une augmentation d'un peu plus de 57 % en seize ans, est l'une des spécialités médicales qui ont le plus bénéficié de la forte augmentation des spécialistes. Les effets du *numerus clausus*, relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes), et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens et entre les 38 spécialités médicales dans lesquelles sont actuellement formés les internes vont faire baisser les effectifs des psychiatres à 12 523 en 2005. Tous les pays européens, dont la montée démographique forte des années soixante est similaire à celle observée en France, connaîtront une baisse démographique souvent plus importante. Il est vrai que des déficits de psychiatres peuvent apparaître d'ores et déjà dans certaines zones géographiques, compte tenu notamment de la libre installation des médecins en France et du fait que deux tiers des diplômés en psychiatrie choisissent d'exercer en libéral. Face à ces déficits et à la baisse démographique inéluctable et prévisible qui touchera l'ensemble du corps médical français et qui se situera vraisemblablement entre - 15 % et - 20 % à l'horizon 2020, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Parallèlement, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la « démographie des professions de santé », sous la présidence du doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yvon Berland. Il vient d'en recevoir le rapport (consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8764

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4921

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1666